

EXERCICE 2021

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 05 octobre 2021

DÉLIBÉRATION n°2021-06

Le conseil académique s'est réuni le mardi 05 octobre 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 septembre 2021.

Point de l'ordre du jour :

2. Election à la présidence du conseil académique

.....

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université, notamment l'article 24,
Vu la proposition du président de l'université,

Exposé de la décision :

Conformément à l'article 24 des statuts de l'université, le conseil académique doit procéder à l'élection à la présidence du conseil académique. Sur proposition du président de l'université, le président du conseil académique est élu parmi les membres du collège des professeurs des universités du conseil académique à la majorité absolue des membres composant le conseil académique. Si au terme de deux tours, le président n'a pu être élu, l'élection est reportée et le président de l'université propose un autre candidat élu dans les mêmes conditions.

Résultat du scrutin :

- Mme Sylvie Humbert-Mougin est proposée par le président de l'université pour la présidence du conseil académique.

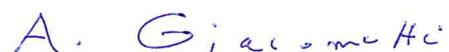
Nombre de membres constituant le conseil :	67
Quorum :	34
Majorité absolue requise :	34
Nombre de votants :	61
Blancs ou nuls :	26
Suffrages exprimés :	35
Suffrages obtenus :	35

Mme Sylvie Humbert-Mougin est élue Présidente du conseil académique.

Pièce jointe :

- courrier du Président de l'université aux membres du conseil académique.

Fait à Tours, le 6 octobre 2021
Le Président,



Arnaud Giacometti

Arnaud Giacometti
Président
president@univ-tours.fr

Monsieur le Président

Tours, le 23/09/2021

Nos réf : 146/2021

**A l'attention des membres du
Conseil Académique**

**Objet : élection à la présidence du Conseil Académique lors du conseil plénier du
mardi 5 octobre 2021**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Académique,

Dans le cadre de la refonte des statuts de l'université, et pour redonner tout son rôle au Conseil Académique de l'université, le Conseil d'Administration du 7 juin 2021 a décidé que la présidence du Conseil Académique serait distincte de la présidence de l'Université. Les nouveaux statuts votés le 7 juin 2021, précisent que le ou la président.e du Conseil Académique est élu.e :

- Parmi les membres du Conseil Académique (CAc),
- Sur proposition du président de l'université,
- A la majorité absolue des membres du CAc.

C'est dans ce cadre, qu'après diverses consultations, je vous propose comme candidate à la présidente du Conseil Académique, **Madame la Professeure Sylvie Humbert-Mougin**, membre élue de l'actuelle Commission Recherche. Sylvie Humbert-Mougin est professeure de littérature comparée et membre de l'unité de recherche ICD (Interactions culturelles et discursives). Elle est actuellement responsable du Master Lettres, vice-présidente de la CSDP 9e/10e sections du CNU ; elle co-dirige la collection « Perspectives littéraires » des Presses universitaires François-Rabelais.

Depuis sa nomination à l'Université de Tours en 1998, Sylvie Humbert-Mougin s'est constamment investie dans les différentes instances de l'établissement : directrice à trois reprises du département de Littérature comparée (2001-2003, 2007-2008, 2017-2020), élue du conseil de la Faculté Lettres et Langues (2009-2013, 2017-2020) et du Comité Technique (2011-2015, suppléante), elle a siégé à la Commission Recherche (2012-2016).

.../...



Elle a également été membre du Conseil National des Universités (CNU, 10e section) durant trois mandatures (élue titulaire en 2009-2011 et 2015-2019, élue suppléante en 2011-2015) ; membre élue du bureau de la 10e section du CNU en tant qu'assesseuse, elle a siégé au sein de la Commission Permanente du CNU (2015-2019). La très grande expérience de Sylvie Humbert-Mougin, mais également sa grande rigueur et sa qualité d'écoute m'ont ainsi conduit à vous proposer sa candidature, avec prise de fonction au 1er novembre 2021.

Le ou la président.e du Conseil Académique étant élu.e à la majorité absolue des membres du CAC (et non des seul.e.s présent.e.s), il est essentiel que tous les membres du CAC soient présents lors du conseil plénier du mardi 5 octobre prochain. Si vous ne pouvez pas être présent.e, je vous remercie de penser à donner une procuration à l'un.e de vos collègues (chaque membre du CAC peut porter au plus 2 procurations, un.e membre du CAC pouvant donner sa procuration à tout.e autre membre du CAC, quel que soit son collègue).

L'élection d'une présidente du Conseil Académique permettra de redonner un rôle plus important à ce conseil, en formation plénière comme restreinte, en particulier pour qu'il soit un lieu de débats et de propositions en matière de politiques de formation et de recherche. Elle permettra également de travailler encore plus en profondeur les nombreux dossiers qui nous attendent dans les mois et années à venir, comme l'évaluation HCERES de notre université, ou encore la mise en œuvre progressive des réformes imposées par la Loi de Programmation de la Recherche.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Académique, mes salutations distinguées.

Arnaud Giacometti
Président de l'université de Tours

A. Giacometti

